

Cahier d'acteur n°116

janvier 2012

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet www.debatpublic-lgv-pocl.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

Tracé Médiann, un atout de taille pour le tourisme en Nièvre !

Le tourisme, une réalité économique pour le territoire nivernais !

*Le tourisme constitue une réalité économique importante pour le territoire nivernais. Avec une fréquentation annuelle totale (clientèles françaises et étrangères en hébergement marchand et non-marchand) estimée à **8,7 millions de nuitées**, le tourisme génère un chiffre d'affaires annuel d'environ **250 millions d'euros** soit 5 % du PIB du territoire nivernais. Il génère également plus de 2550 emplois salariés et environ 700 emplois non salariés dans les activités caractéristiques du tourisme, soit **3250 personnes qui vivent du tourisme** dans le département.*

*Ce secteur d'activité, véritable instrument d'aménagement, générateur d'économie et d'emplois et levier d'image pour l'ensemble du territoire est **soutenu activement par le Conseil Général** qui a validé la stratégie touristique ambitieuse proposée par l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques de la Nièvre et matérialisée par le Schéma de Développement Touristique Durable (2010-2012 avec un avenant 2012-2015).*

Continuer à faire grandir le tourisme nivernais, c'est l'engagement pris par les élus départementaux et l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques de la Nièvre.

C'est donc naturellement, que l'ADRT se positionne en faveur de l'implantation de la LGV POCL sur le territoire nivernais qui représente un véritable accélérateur de développement économique et plus particulièrement touristique.

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



Agence de Développement et
de Réservation Touristiques de la Nièvre
2, avenue Saint-Just
BP 10318
58003 NEVERS Cedex
Tél. : 03 86 36 39 80
Fax. : 03 86 36 36 63
info@nievre-tourisme.com
www.nievre-tourisme.com

L'ADRT est une structure créée à l'initiative du Conseil Général qui travaille en lien avec la Direction de l'Economie et du Développement Durable et qui prépare et met en œuvre la politique touristique départementale. L'agence accompagne les acteurs du tourisme et porteurs de projets publics ou privés, assure la promotion de la destination Nièvre en Bourgogne et met en marché son offre touristique.

Un tourisme durable sinon rien...

Depuis sa création en 2005, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques de la Nièvre, s'est attachée à défendre une vision durable du tourisme. Cet engagement, d'abord matérialisé par le positionnement touristique "De l'Art, De l'Air" et la Déclaration Universelle des Vacances de Qualité, s'est inscrit dans le quotidien de l'agence, première structure institutionnelle du tourisme à avoir été certifiée ISO 14001 pour sa politique environnementale.

Intégré au projet Nièvre 2021, le Schéma de Développement Touristique Durable proposé en 2009 par l'ADRT, pose la logique de durabilité comme pilier de sa stratégie et de son plan d'actions et propose un dispositif inédit de coopération "Tourisme et Territoires".

Ce dispositif, dont le socle principal est l'appui à l'innovation, a pour objectif de construire collectivement le tourisme de demain.

Le programme d'actions du Schéma de Développement Touristique Durable s'attache également à qualifier durablement l'offre touristique nivernaise à travers un appel à projets "Hébergements écologiques" en lien avec le dispositif d'aides financières du Conseil Général.

Le TGV constitue un mode de transport plus propre que la voiture selon l'éco-comparateur de l'ADEME avec un rejet de CO₂ divisé par 13 pour un aller-retour Paris/Nevers ou Lyon/Nevers (rejet de CO₂ = entre 13 et 14 kg) mais ce mode de transport, véhicule aussi une image d'innovation et de performance.

■ La création d'une LGV irriguant le territoire nivernais (via le tracé Médián) et permettant un déplacement plus respectueux de l'environnement de la part de nos touristes, essentiellement originaires du bassin parisien, est une évidence et une continuité logique de notre engagement en faveur d'un tourisme durable !

"De l'art, de l'air, de l'eau" à 55 min de Paris...

C'est ce que nous offrirons à nos clients franciliens avec l'implantation de la LGV POCL sur le territoire nivernais : une destination encore plus accessible pour ces urbains saturés par la ville ; une destination avec des "expériences à vivre" (cf. vidéos Destination(s) Nièvre) qui s'appuie notamment sur un patrimoine historique, culturel, artistique riche, avec entre autres :

- Nevers, Ville d'Art et d'Histoire, son Palais Ducal, son artisanat faïencier, ses festivals (les Z'accros d'ma rue ; D'Jazz International ; etc.), sa cathédrale et l'Espace Bernadette Soubirous ;
- La Charité-sur-Loire, récemment labellisée Ville d'Art et d'Histoire, ville du livre et son Festival du Mot, son Prieuré classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO...

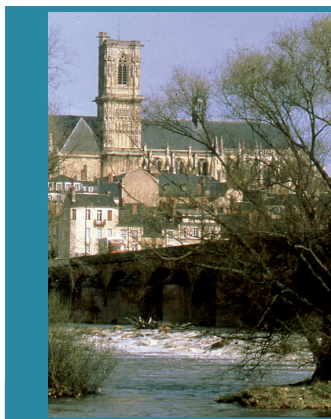
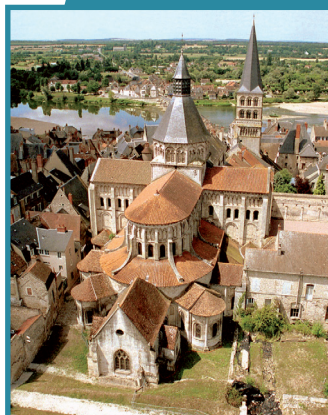
- Pougues-les-Eaux et son Centre d'Art Contemporain : Le Parc Saint-Léger
- Clamecy, Corbigny, Decize, et l'ensemble des villes traversées par le Canal du Nivernais
- Bazoches et son château, ancienne demeure de Vauban
- Saint-Léger-sous-Beuvray et Bibracte - Musée de la Civilisation Celtique

- La LGV POCL, représente donc pour la Nièvre en Bourgogne une formidable opportunité de gagner des parts de marché sur le premier bassin émetteur de touristes en France, de devenir LA destination "réflexe" des Franciliens pour leurs courts-séjours.
- Mais la LGV POCL nous offrira aussi la possibilité d'améliorer notre compétitivité sur le marché rhônalpin puisque Lyon sera désormais située à 1h15 de la Nièvre en Bourgogne. Pour mémoire, le marché rhônalpin représente 6,1 millions d'habitants, dont 1,7 million rien que sur la ville de Lyon.
- Les interconnexions possibles avec le Thalys et l'Eurostar en plus des aéroports internationaux de Paris et Lyon nous permettront également d'accroître la présence des clientèles étrangères dans notre département et notamment celle des clientèles nord-européennes (Bénélux ; Allemagne ; Royaume-Uni) et de raccorder les marchés est-européens (Suisse ; Italie).



La Compagnie Malabar au Festival Les Z'accros d'ma rue à NEVERS
Crédit photo : M. AIT-BELKACEM

Chevet du Prieuré Notre-Dame à LA CHARITE-SUR-LOIRE
Crédit photo : M. CHAGNY



La Cathédrale de NEVERS
Crédit photo : M. JEANNIN

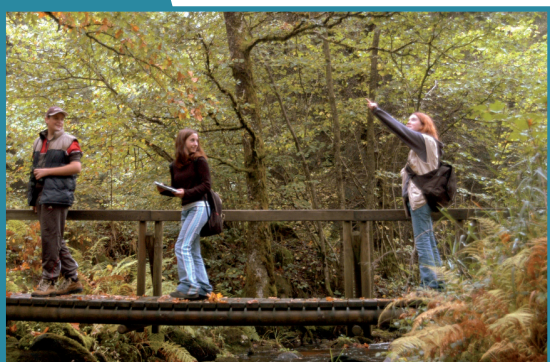
Du train à grande vitesse à l'itinérance douce...

Si l'arrivée du TGV permettra à nos clientèles touristiques de raccourcir leur temps de parcours pour arriver en Nièvre, ce sera pour mieux leur laisser le temps de découvrir ces Nouveaux Rivages de Bourgogne grâce à l'itinérance douce que l'on peut pratiquer :

- sur la Loire, en canoë ou gabarres ;
- sur et le long du Canal Latéral à la Loire et du Canal du Nivernais, en bateau ou à vélo ;
- sur le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, sur les 3000 kilomètres de chemins de randonnée aménagés dans le département, et plus particulièrement le Parc Naturel Régional du Morvan, à pied, à cheval ou en VTT ;



Canoë sur la Loire
Crédit photo : M. GOUPI



Randonnée pédestre dans le Morvan
Crédit photo : H. Monnier-FTM

- sur les sentiers de découverte de la nature qui offrent aux individuels comme aux familles, la possibilité de découvrir de façon pédagogique et ludique les sites naturels les plus remarquables de la Nièvre. La vingtaine de sentiers est répartie sur l'ensemble du territoire nivernais ce qui permet d'accéder à des milieux naturels diversifiés : étangs et cours d'eau, pelouses à orchidées, forêts, falaises, tourbières, etc. Certains de ces sites sont équipés pour l'accueil de personnes en situation de handicap. (fréquentation 2010 des Espaces Naturels et Sensibles du Conseil Général : 16 874 visiteurs).

L'itinérance douce est ainsi un élément fort dans le paysage touristique nivernais et bourguignon. Le Conseil Général de la Nièvre a, entre autres, investi depuis longtemps dans l'aménagement d'une **vélo-route longeant le Canal du Nivernais, itinéraire inscrit dans le Tour de Bourgogne à Vélo** (1 millions d'usagers annuels et près de 94 millions de dépenses pour les touristes à vélo pratiquant cet itinéraire). Il travaille également à la poursuite de l'aménagement de la **Loire à Vélo, itinéraire intégré quant à lui dans l'Eurovélo 6** qui prévoit de relier Nantes à Budapest.

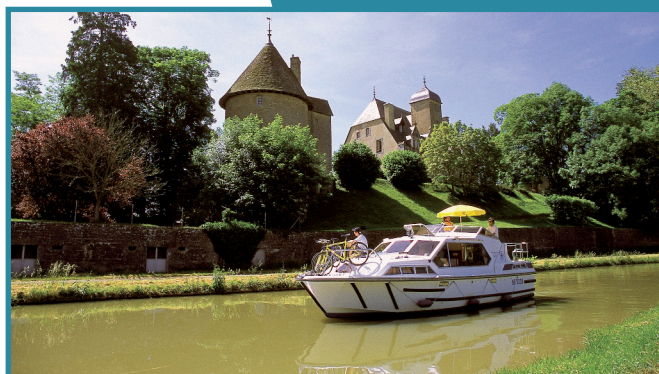


Balade sur la vélo-route du Canal du Nivernais
Crédit photo : M. LELIEVRE

Concernant l'itinérance fluviale, la Région Bourgogne expérimente actuellement la décentralisation des canaux. Un programme de communication et de mise en marché interdépartemental du Canal du Nivernais est actuellement mis en œuvre par l'ADRT Nièvre dans ce cadre et s'appuie très fortement sur la valorisation de l'itinérance fluviale, bien sûr, mais également à vélo.

- L'implantation de la LGV POCL constituerait un réel accélérateur des actions menées par le département en faveur de ces modes d'itinérance.

Croisière sur le Canal du Nivernais
Crédit photo : CROWN BLUE LINE



La LGV, principal “apporteur d'affaires” pour la Nièvre...

L'implantation de la LGV POCL sur le territoire nivernais aura **non seulement un effet dopant sur la filière touristique**, mais aussi, et nous en sommes convaincus, **un impact majeur sur le développement économique du département**.

On le sait, un territoire qui développe une activité touristique forte, en travaillant sa notoriété, en augmentant ses flux de fréquentation, active spontanément son attractivité économique.

La Nièvre dispose d'ores et déjà de certains **atouts fondamentaux** en matière de développement économique :

- Un environnement naturel et bâti préservé,
- Une infrastructure de transport existante (A77), une liaison ferroviaire Paris/Clermont-Ferrand via le Téo, z,
- Un marché du foncier et de l'immobilier faiblement tendu offrant de réelles perspectives de développement.

■ Autant d'éléments qui, ajoutés au projet de création de la LGV POCL, favoriseront et faciliteront la mobilité professionnelle (cadres, ouvriers spécialisés, profession libérale...) mais aussi l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire nivernais, qui mécaniquement développeront une économie de services. Gageons donc que la LGV POCL sera le prochain “apporteur d'affaires” de la Nièvre.

- Pour toutes ces raisons, la LGV POCL par Nevers et le tracé Médian sont une évidence !
- La mobilisation des acteurs locaux et des habitants lors de la réunion publique du 9 novembre 2011 démontre aussi l'intérêt porté au projet et la volonté du territoire nivernais de ne pas passer à côté de la chance qui pourrait lui être offerte avec l'arrivée du TGV.

CONCLUSION

Du point de vue de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques de la Nièvre, le **tracé Médian** proposé dans le cadre du projet de LGV POCL et traversant le territoire bourguignon, offre le plus d'avantages. Il est :

- PLUS économique en termes d'investissements,
- PLUS rapide sur les temps de parcours,
- PLUS respectueux de l'environnement et
- PLUS rentable grâce au nombre de voyageurs attendus.

En résumé, **ce scénario constitue la solution la PLUS soutenable et durable pour les collectivités locales concernées.**



Agence de Développement et de
Réservation Touristiques de la Nièvre
2, avenue Saint-Just
BP 10318
58003 NEVERS Cedex
Tél. : 03 86 36 39 80
Fax. : 03 86 36 36 63
info@nievre-tourisme.com
www.nievre-tourisme.com

COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR
LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org
www.debatpublic-lgv-pocl.org

cndp
Commission particulière
du débat public
LGV POCL